

Nouvelle crise en vue pour le secteur éolien wallon ?

La fédération des énergies renouvelables, EDORA, publie ce jour les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie : à peine 24 mâts éoliens (totalisant 70 MW) ont été érigés en Wallonie en 2020, ce qui témoigne d'un net recul par rapport à 2019. Le secteur s'enlise dans une insécurité juridique de plus en plus profonde avec une augmentation, en 1 an, de près de 50% des projets dont le permis est en recours au Conseil d'Etat. Le nombre de contraintes pesant sur la filière s'accroît également avec une politique d'octroi de permis qui inquiète le secteur. Tous les yeux sont dès lors rivés sur le Gouvernement wallon dont on attend toujours l'amélioration promise de la sécurité juridique du secteur, ainsi que la levée de contraintes à l'installation et l'utilisation des technologies éoliennes les plus performantes.

Selon les dernières données annuelles d'installation éolienne en Wallonie rassemblées, à la demande d'EDORA, par l'asbl APERe, 24 nouveaux mâts ont été érigés en territoire wallon durant l'année 2020. Cela correspond à 70 MW supplémentaires en 1 an (soit un recul de 45% par rapport à 2019) portant la puissance totale du parc éolien wallon à 1098 MW et permettant de couvrir la consommation électrique annuelle de près de 600.000 ménages. A l'échelle de la Belgique, l'année 2020 a enregistré l'installation de 136 éoliennes (858 MW) amenant le parc éolien belge à 4.721 MW (couvrant près de 15% de la consommation électrique belge).

Après une légère reprise conjoncturelle en 2019, l'installation éolienne wallonne annuelle replonge donc sous la barre des 100 MW, objectif minimal pourtant fixé par le Gouvernement wallon. Avec plus de 2.500 MW de projets éoliens wallons dans les cartons, le secteur éolien est pourtant prêt à relever les défis et objectifs wallons, à condition toutefois, que soient levées une série de contraintes limitant les installations.

Le secteur éolien fait face à une insécurité juridique de plus en plus tenace, qui pénalise fortement la Région : 460 MW de permis éoliens octroyés sont actuellement bloqués, pour généralement plusieurs années, au niveau du Conseil d'Etat par une poignée d'opposants. Alors que la sécurisation juridique du secteur éolien était une priorité de début de législature, la situation s'est encore empirée depuis un an avec une augmentation d'environ 50% des capacités éoliennes bloquées. Le nombre de contraintes à l'installation auxquelles est confrontée l'implantation éolienne s'intensifie encore avec une inquiétante tendance à faire systématiquement prévaloir les incidences environnementales locales, pas toujours avérées, au détriment d'intérêts environnementaux globaux.

Conformément à leurs engagements, EDORA demande aux gouvernements wallon et fédéral d'instaurer au plus vite un délai de rigueur de maximum 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat et de libérer l'interdiction d'installer des éoliennes dans certaines zones d'entraînement militaire. EDORA attend également du Gouvernement wallon qu'il mette en œuvre son engagement quant à l'installation des meilleures technologies disponibles en Wallonie. L'installation d'éoliennes de plus grandes tailles permettrait en effet de réduire les coûts de production éolienne, ce qui signifie plus de production d'électricité éolienne pour un moindre coût sociétal. Il est en outre essentiel que l'autorité wallonne apprécie davantage l'intérêt sociétal d'une installation éolienne dans sa politique d'octroi de permis.

Dans un contexte de sortie du nucléaire et afin d'honorer les objectifs wallons en matière de réduction de gaz à effet de serre et les ambitions revues à la hausse du Plan Air Climat Energie 2030, il est grand temps que les gouvernements wallon et fédéral agissent pour relancer de manière structurelle le développement éolien.

Situation de l'éolien en Wallonie au 31/12/20

Puissance par étape	Puissance totale (MW)	Nombre de projets	Nombre d'éoliennes
Projets soumis à étude d'incidences	1 756	93	439
Demandes de permis en cours d'instruction	513	40	141
Recours	571	39	179
<i>Dont projets en recours au Conseil d'Etat</i>	460	30	146
Projets autorisés	96	13	31
<i>Dont définitivement autorisés</i>	46	9	18
Projets en construction	169	17	56
Parcs en fonction	1 098	109	458
<i>Dont mis en fonction en 2020</i>	70	11	24
<i>Dont démantelé en 2020</i>	8	1	6

Source des données : APERE

CONTACT PRESSE :

Fawaz Al Bitar : Directeur Général d'EDORA : 0496/12.22.31 – falbitar@edora.be

Geraldine Nethercott : Chargée de communication : 02/511.88.08 – gnethercott@edora.be

A PROPOS D'EDORA :

EDORA est la fédération des acteurs et entreprises actifs dans les énergies renouvelables et les produits et services facilitant la transition énergétique. EDORA vise à atteindre un système énergétique 100% renouvelable.

Dans le but de répondre aux enjeux climatiques et dans une approche de développement durable, EDORA plaide pour un développement des énergies renouvelables accéléré, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité socio-économique.

En savoir plus : www.edora.org